



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 12 juin 2014

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de la Justice, à Monsieur le Ministre de l'Intérieur et à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure dans le contexte de la coupe du monde de football.

A l'occasion de la coupe du monde de football, les supporters des différents camps se préparent depuis des semaines à la fête. Sans nul doute, les rues et ruelles de la capitale et d'autres villes du pays seront à nouveau sous l'emprise de centaines de fans enclins à partager leurs émotions avec les autres.

C'est dans ce contexte que j'aimerais poser les questions suivantes à Messieurs les Ministres précités :

- Est-ce que l'emploi de procédés pyrotechniques, tels les fusées et pétards, est autorisé pendant la coupe du monde ? A quelles conditions et dans quelles circonstances ? Quid des concerts de klaxons ?
- La fixation de drapeaux aux voitures et autres engins autorisés à circuler sur la voie publique est-elle soumise à des règles particulières ? Quelles sont ces règles ?
- Est-ce que des instructions spécifiques ont été données aux forces de l'ordre dans le contexte de la coupe du monde de football ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Gilles Roth
Député